



ANNEXE n° 10

PRÉFET DE L'AUDE

Direction régionale des affaires culturelles

Carcassonne, le 8 janvier 2020

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

L'Architecte des Bâtiments de France

Affaire suivie par : Laurence Bertin

Téléphone : 04 68 11 78 26

Courriel : laurence.bertin@culture.gouv.fr

Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude

à

Nathalie CAMPREDON
Direction départementale des territoires
et de la mer – SATO

Objet : PLU de la commune de Saint-Martin-Lalande
Consultation des services

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-MARTIN-LALANDE, arrêté le 8/10/2019. Le document appelle de ma part les observations suivantes :

SERVITUDES AC2

Je vous informe que la liste des servitudes est incomplète, il manque les 2 sites classés suivants :

- de l'Arborétum des Cheminières (parcelle 266, section B), arrêté le 12/05/1958 ;
- des Paysages du canal du Midi, relatif au décret du 25/09/2017.

(Voir tableau des servitudes joint, extrait de l'Atlas des Paysages du canal du Midi au 1/25000ème et arrêté du classement de l'Arborétum des Cheminières et sa représentation en plan).

OAP

De ce fait une OAP supplémentaire pourrait être demandée pour la zone Uxc, lieu-dit « En Payan », zone de piètre qualité pourtant implantée aujourd'hui dans site classé des Paysages du canal du Midi.

REGLEMENT ECRIT

Pour l'ensemble des zones, il est important d'ajouter dans les caractéristiques architecturales que « les matériaux blancs, brillants et réfléchissants sont interdits », cette règle doit concerner aussi bien les façades que les clôtures.

En effet, aussi bien dans le centre ancien en abords du monument que dans le paysage, les matériaux trop clairs et les effets à facettes créent un impact fort dans l'environnement proche et lointain.

VU LE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
A. HIEGEL

J'émet un **avis favorable au PLU** révisé, sous réserve que les observations suivantes soient prises en compte et que le site classé des Paysages du canal du Midi soit annexé aux servitudes de la commune.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

François BRETON

PO. Laurence Bertin

VU LE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
A. HIEGEL